



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



ARS  
Agence Régionale de Santé  
Bourgogne-Franche-Comté



Agence Régionale de Santé de Bourgogne  
Franche-Comté

Dijon, le 19/11/2024

Direction Inspection Contrôle Audit



Département du Doubs

Direction de l'Autonomie



Le directeur général de l'Agence régionale de santé  
Bourgogne-Franche-Comté

La Présidente du Département du Doubs

à

Monsieur le Président de la MUTUALITE FRANCAISE  
COMTOISE SSAM  
67 R DES CRAS  
25041 BESANCON CEDEX

RAR N° 2C 182 939 7356 7

**Objet : notification des mesures définitives suite au contrôle sur pièces réalisé au titre des articles L313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles – N° FINESS 250011863 - EHPAD LES GENTIANES FLEURIES - FRASNE**

**PJ : tableau des mesures définitives**

A la suite du contrôle sur pièces de l'établissement visé en objet dont vous assurez la gestion, nous vous avons adressé, par lettre du 23 septembre 2024, les mesures correctives envisagées ainsi que le rapport de la mission de contrôle afin de vous aider à restaurer au sein de votre établissement les conditions d'installation, d'organisation et de fonctionnement garantissant la qualité et la sécurité des prises en charge de vos résident(e)s.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et en application des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, un délai de 15 jours vous a été accordé afin de pouvoir apporter des éléments de réponse aux 4 prescriptions et 1 recommandation envisagées et vos commentaires éventuels sur le rapport.

Cette échéance passée, aucun élément de réponse et/ou commentaire éventuel de votre part n'a été transmis à mes services.

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr)

Département du Doubs  
7 Avenue de la Gare d'Eau, 25031 Besançon cedex  
Tél : 03 81 25 81 25 – Site : [www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)

Aussi, par le présent courrier et conformément à ce que nous vous annoncions dans une lettre le 23 septembre 2024, nous vous notifions les mesures définitives relatives aux prescriptions et recommandations. Elles sont rassemblées dans le tableau joint en annexe et classées par ordre de priorité.

Nous appelons votre attention sur l'importance d'assurer la mise en œuvre et la prise en compte dans votre établissement de ces mesures. Ces dernières feront l'objet d'un suivi et plus particulièrement par : [REDACTED] chargée de mission médico-social secteur « personnes âgées », à la direction territoriale du Doubs à l'Agence régionale Bourgogne Franche-Comté [REDACTED]

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- d'un recours gracieux à mon attention,
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre de la santé et de l'accès aux soins,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télerecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté**  
[REDACTED]

**La présidente du département du Doubs**  
[REDACTED]

Copies à :

**Madame la Directrice**  
**EHPAD LES GENTIANES FLEURIES FRASNE**  
**3 R DES ATELIERS**  
**25560 FRASNE**

**Madame la Présidente**  
**Département du Doubs**  
**7 avenue de la Gare d'Eau**  
**25031 BESANÇON CEDEX**

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr)

Département du Doubs  
7 Avenue de la Gare d'Eau, 25031 Besançon cedex  
Tél : 03 81 25 81 25 – Site : [www.doubs.fr](http://www.doubs.fr)

Tableau des mesures définitives  
Prescriptions

Date de mise à jour : 16/10/2024  
Nom établissement : EHPAD LES GENTIANES FLEURIES  
Adresse : 5 RUE DES ATELIERS  
Affaire suivie par : [REDACTED]

Nom établissement : EHPAD LES GENTIANES FLEURIES  
Adresse : 5 RUE DES ATELIERS  
Code postal : 25560 Commune : FRASNE

Prescriptions									
N°	4	Libellé	Fondement juridique	Délai	Éléments de preuve à fournir	Référence rapport E/R	Levée O/N/ Abandonnée	Date de la levée	Observations
1		Doter la structure d'un temps complémentaire de médecin coordonnateur disposant de la qualification requise afin d'atteindre l'ETP réglementaire requis au regard de la capacité de l'EHPAD [REDACTED] - soit en augmentant le temps de travail du médecin coordonnateur actuel de l'établissement ; - soit en proposant, dans l'intervalle, une solution alternative permettant de venir en soutien des équipes soignantes.	Article D312-156 du CASF Article D312-157 du CASF Article D312-159-1 du CASF	6 mois	Actions mises en œuvre: Contrat de travail Avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur Autres modalités d'intervention proposées	E3	N		Absence de réponse de la structure. La prescription est maintenue et notifiée.
2		Renforcer l'organisation des soins afin de garantir des prestations individualisées et réalisées au sein de l'établissement par des équipes pluridisciplinaires qualifiées: - en évaluant à travers la maquette organisationnelle, le besoin en ressources humaines qualifiées en matière d'AS (ETP cible) pour accompagner les résidents ; - en assurant un suivi de la maquette organisationnelle pour optimiser les ressources soignantes en lien avec l'ETP cible ; - en limitant la rotation du personnel soignant, en particulier le recours aux CDD ; - en ayant une seule IDE au sein de l'établissement assurant la coordination des soins.	Article L311-3 du CASF Article L312-1 II al 4 du CASF Article D312-155-0 II du CASF Article L4311-2 à 4 du CSP	6 mois	Maquette organisationnelle révisée  Plan d'actions faisant apparaître les différents leviers activés, les délais et les réalisations pour recruter les ETP manquants et stabiliser le personnel  Liste des agents FF AS en poste au 01/10/2024 Tableau de suivi nominatif des personnels FF AS en cours de VAE ou formation diplômante (date et n° de recevabilité de la demande, stade de la VAE, nom du titulaire)  Tableau nominatif des agents soignants en poste au 01/10/2024 (IDE/A5/FFAS) en indiquant s'ils sont qualifiés pour l'exercice de leurs fonctions + si oui : copie des diplômes	E4	N		Absence de réponse de la structure. La prescription est maintenue et notifiée.
3		Revoir les modalités de délégation et de signature de la directrice de l'établissement afin que cette délégation mentionne bien toutes les compétences et les missions réglementaires	Article D312-176-5 du CASF	3 mois	Délégation de pouvoir et signatures révisée et signée	E1	N		Absence de réponse de la structure. La prescription est maintenue et notifiée.
4		Prévoir dans le plan de formation, les formations relatives aux gestes d'urgence ou de recyclage (ARGSU 1) et celles relatives au personnel soignant (ARGSU2).  Assurer la sensibilisation régulière à la bienveillance et/ou la prévention de la maltraitance de l'ensemble des salariés en inscrivant annuellement, dans le plan de développement des compétences, une formation relative ce thème, ceci afin de développer une réflexion collective sur les pratiques professionnelles, la connaissance des conduites à tenir et une culture partagée autour de définitions communes.	D6311-19 CSP Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins  RBPP : mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées, HAS, 2008&PP : missions du responsable d'établissement et au rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance, partie II, HAS, 2008	6 mois	Plan de formation prévisionnel validé par la commission	E2 R2	N		Absence de réponse de la structure. La prescription est maintenue et notifiée.

Tableau des mesures définitives  
Recommandations

Date de mise à jour des mesures :	16/10/2024
Affaire suivie par :	[REDACTED]

Nom établissement :	EHPAD LES GENTIANES FLEURIES		
Adresse :	3 RUE DES ATELIERS		
Code postal :	25560	Commune :	FRASNE

Nb	1	Recommandations			Observations
		Libellé	Référentiel de bonnes pratiques	Référence rapport E/R	
1	1	Intégrer dans un document un volet prévoyant les obligations des salariés en matière de signalement de mauvais traitements ou de privations quand ils témoignent de mauvais traitements ou privations infligés à une personne accueillie ou relatent de tels agissements.		R1	Absence de réponse de la structure. <b>La recommandation est maintenue.</b>